**CONTRAT DE LOCATION**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser, en double exemplaire, un contrat de location pour l’un de nos cinq gîtes ou chambres d’hôtes situés dans une propriété d’environ deux hectares, dont un hectare de champs, en pleine campagne. Nous sommes situés dans un petit hameau composé d’une ferme, d’une maison et de notre propriété.

Le Mas des papillons est composé de trois corps de bâtiment :

Dans le premier, un gîte : **La Ferme ;**

Dans le deuxième, trois gîtes et/ou chambres d’hôtes: **Le Cantou, La Grange, et le Four à Pain (**chambres d’hôtes = le Four à Pain et la Bergerie), ainsi que la maison des propriétaires.

Dans le troisième, **La Bergerie** qui est accessible et aménagée pour des personnes à mobilité réduite. En regard de ces bâtiments, une piscine, une salle de jeux et un terrain de pétanque sont à votre disposition.

Pouvez-vous nous renvoyer, dans les quinze jours, l’un des exemplaires daté, signé et complété ainsi que l’acompte (30 %) par chèque bancaire ou postal (**à l’ordre de Mr Sylvain DE GEETERE**), chèques vacances, espèces ou virement. Le solde de la location sera à régler un mois avant votre arrivée.

**L’attestation d’assurance (de type villégiature ou location saisonnière**) peut être envoyée dans un second temps mais avant le début du séjour.

Nous vous invitons également à lire nos conditions générales qui se trouvent au verso.

En attendant le plaisir de vous accueillir,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| GITE LA FERME : 4/5 PERSONNES | GITE LE CANTOU : 4/5 PERSONNES | GITE LA GRANGE : 3/4 PERSONNES |
| Surface habitable : +/- 65 m2  1 Chambre avec lit double  1 Chambre avec 2 lits superposés Séjour, canapé convertible, cuisine équipée, TV, Salle d’eau, WC  Terrasse couverte avec barbecue et meubles de jardin | Surface habitable : +/- 60 m2  1 Chambre avec lit double  1 Chambre avec 2 lits superposés  Séjour, canapé convertible, cuisine équipée, TV, Salle d’eau, WC  Terrasse couverte avec barbecue et meubles de jardin | Surface habitable : +/- 50 m2  Mezzanine : 1 lit double, 1 lit simple  Séjour, canapé convertible, cuisine équipée, TV, Salle d’eau, WC  Terrasse couverte avec barbecue et meubles de jardin |
| CHAMBRE / GITE LA BERGERIE : 2/3 PERSONNES | CHAMBRE / GITE LE FOUR A PAIN : 2 PERSONNES |  |
| Surface habitable : +/- 35 m2  1 lit double, canapé convertible, cuisine équipée, TV, Salle d’eau, WC  Terrasse couverte avec barbecue et meubles de jardin  Accessible aux personnes à mobilité réduite | Surface habitable : +/- 25 m2  1 lit double, Coin Cuisine équipée, TV, Salle d’eau, WC  A l’extérieur, vous disposez de la terrasse ombragée du four à pain. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| LES PROPRIETAIRES | LES LOCATAIRES |
| Rebecca et Sylvain DE GEETERE  Le Mas Des Papillons | Mme/M. ………………… ……. |
| Lieu dit Taxié-Fargues | Adresse :………………………………………………………………. |
| 46800 PORTE-DU-QUERCY |  |
| Tél : (0033) 5 65 23 90 31  Port : (0033) 6 51 73 78 48 | Tél. fixe : ……………………………………………………………… |
| Mail : [lemasdespapillons@gmail.com](mailto:lemasdespapillons@gmail.com) | Tél. portable :……………………………………………………………………………….  Mail : ……………………………………. |
| Site internet : [www.lemasdespapillons.fr](http://www.lemasdespapillons.fr/) | Nombre :………..Adultes :…………….. Enfants :……………… |
| Code IBAN : FR76 17807008416552139620441 |  |
| Code BIC : CCBPFRPPTLS  Siret : 818036618 00028 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Location choisie : ………………………………. | Période ……………arrivée à 16 h au …………… départ à 10 h |
| Prix de la location : …….. € moins acompte (30 %) ………..€ = solde : ………………**à régler le mois précédent votre arrivée (virement, chèques, chèques vacances ou espèces).** | |
| Les services consommés pendant le séjour (petits déjeuners, draps, plateaux repas, etc… ) seront à régler sur place. | |

Je (nous) soussigné(s), Mme/M.………………………………………………..déclare(ons) être d’accord sur les termes du présent contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant en annexe.

|  |  |
| --- | --- |
| LE PROPRIETAIRE, | LE(LES) LOCATAIRE(S), |
| Signature avec mention « Lu et Approuvé »  Fait à……………………………………….le………………………………… | Signature avec mention « Lu et Approuvé »  Fait à……………………………………………. le…………….………………………… |

**Tarifs 2021/2022**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Tarifs 2021/2022 à la semaine | Basse saison (Novembre à Mars) sauf vacances de noël | Moyenne saison (avril, mai, juin, septembre, octobre) | Haute saison  (Du 26 juin au 15 juillet et du 20 août au 02 sept) | Très Haute saison  (16 juillet au 19 août) |
| La Ferme 4/5 pers | 350 € | 600 € | 700 € | 800 € |
| Le Cantou 4/5 pers | 300 € | 500 € | 600 € | 700 € |
| La Grange 3/4 pers | 275 € | 450 € | 550 € | 650 € |
| La Bergerie 2/3 pers | 250 € | 350 € | 450 € | 550 € |
| Le Four à Pain (gîtes) 2 pers | 225 € | 300 € | 400 € | 500 € |
| La Bergerie (chambre d'hôtes) | 119 € pour 3 personnes  99 € pour 2 personnes | | non disponible | |
|  | 89 € pour 1 personne | |
| Le Four à Pain (chambre d'hôtes) | 99 € pour 2 personnes  89 € pour 1 personne | | non disponible | |

\*  7 € / jour de chauffage inclus dans le tarif de la basse saison. Pour le Cantou, 1/4 de stère compris. 25 € le 1/4 de stère supplémentaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour les gîtes : |  |
| * Taxe de séjour : 1 € / jour / personne |  |
| * Réduction de 10 % à partir de 2 semaines consécutives de location |  |
| Pour les chambres d'hôtes : |  |

* Les prix comprennent draps, serviettes et petits déjeuners.
* Etant donné que nous sommes un établissement licencié, et que nous servons des repas et boissons, il est interdit de consommer boissons et nourriture venant de l’extérieur dans nos chambres d’hôtes. Une carte de boissons est à votre disposition dans la chambre. Nous proposons des plateaux repas (voir ci-dessous)

\*Les gîtes La Ferme, Le Cantou, La Grange, La Bergerie peuvent accueillir une personne supplémentaire à raison de 50 €/semaine.

|  |  |
| --- | --- |
| Services proposés | FAITES VOTRE CHOIX |
| Plateau repas (plat traiteur, fromage, pain, vin, dessert) : 25 € / adulte, 15€ / enfant (jusqu’à 12 ans) (à emporter dans les locations) |  |
| Petits déjeuners : 10 € /personne |  |
| Draps : 10 € / Lit / Semaine |  |
| Linge de toilette : 5 € / personne / semaine |  |
| Ménage de fin de séjour : 50 € /gîte |  |

**CONDITIONS GENERALES**

DUREE DU SEJOUR

Le présent contrat de location saisonnière est conclu pour une période déterminée. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux à l’issue de cette période.

CONCLUSION DU CONTRAT ET PAIEMENT

La réservation ne prendra court qu’à la réception par le propriétaire d’un exemplaire du contrat signé et d’un acompte de 30 % du montant total de la location et ce, dans un délai de 15 jours.

La location conclue entre les parties au présent acte, ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement, à des tierces personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Le solde de la location sera à régler un mois avant votre arrivée. Nous n’acceptons pas les cartes de crédit. Les paiements sont à réaliser soit par chèques, espèces ou chèques vacances (montant minimum de 100 € pour les chèques vacances, 3% de frais sur le montant payé en chèques vacances).

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. L’acompte reste acquis au propriétaire.

Celui-ci pourra demander le solde du séjour, si l’annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d’entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d’arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa location. L’acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d’annulation par le propriétaire, celui-ci reversera au locataire la totalité des sommes versées.

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux général sera fait à l’arrivée. Un dépôt de garantie de 500 € sera demandé. Celui-ci sera rendu lors du départ si aucun dommage n’est constaté ou quelques jours après, déduit du montant des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

**Le ménage est à la charge du locataire durant toute la durée de son séjour et il devra remettre la location en état avant son départ.**

**Le ménage de fin de séjour doit être fait par le locataire sauf si celui-ci s’est acquitté du forfait ménage. Dans les deux cas, le réfrigérateur, le four micro-onde, le lave-vaisselle, la plaque de cuisson, les poubelles, devront être vidés et nettoyés. En cas de non-respect de ces consignes, il sera facturé 25 € pour les personnes ayant pris le forfait ménage, et 50 € pour ceux n’ayant pas pris le forfait ménage.**

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

L’accès à la piscine est strictement interdit aux enfants non accompagnés d’un adulte et à toutes personnes étrangères à la location.

Il est **strictement interdit** de fumer dans les gîtes et chambres d’hôtes. Les fumeurs ne devront en aucun cas jeter leurs mégots de cigarettes à l’extérieur. Des cendriers sont à votre disposition sur demande.

CAPACITE

Le nombre de personnes autorisées est indiqué dans le descriptif de chaque gîte. Les gîtes La Ferme, Le Cantou, La Grange, La Bergerie peuvent accueillir une personne supplémentaire à raison de 50 € / semaine. En cas de dépassement non autorisé, le propriétaire se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires ou de rompre le contrat. Le prix de la location lui restant intégralement dû.

ANIMAUX

La présence d’animaux domestiques est interdite. En cas de non-respect, le propriétaire peut refuser le séjour et rompre le contrat. Le prix de la location lui restant intégralement dû.

ASSURANCES

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d’être assuré par un contrat d’assurance, type location (de type villégiature ou location saisonnière) pour des différends. Il est tenu de faire parvenir aux propriétaires l’attestation d’assurance avant le début du séjour

PAIEMENT DES CHARGES

Le prix comprend les charges.

LITIGE

|  |
| --- |
| LE(LES) LOCATAIRE(S), |
| Fait le…………….…………………………………………………  Signature avec mention « Lu et Approuvé » |

Le Tribunal de Grande Instance de Cahors est seul habilité pour régler d’éventuels litiges liés à ce contrat.